

Déclaration conjointe du Comité directeur à l'occasion du 7ème anniversaire de l'Initiative 5+5 Défense

"Nous, représentants de l'Algérie, de la France, de l'Italie, de la Libye, de Malte, de Mauritanie, du Maroc, du Portugal, de l'Espagne et de la Tunisie,

Désireux de commémorer le cinquième anniversaire de l'établissement de l'Initiative 5+5 Défense par le biais de la signature de la Déclaration d'Intention, à Paris, le 21 décembre 2004,

Rappelant les déclarations ministérielles signées à Alger (2005), Paris (2006), Cagliari (2007), Tripoli (2009), Malte (2010) et Nouakchott (2011),

Appréciant le succès atteint par l'Initiative 5+5 Défense au cours des sept dernières années de son existence,

Reconnaissant que l'Initiative a considérablement contribué à :

- Promouvoir les activités de coopération dans les domaines d'intérêt commun ;
- Faciliter le partage d'expériences et de connaissances entre nos pays ;
- Établir des liens de confiance, de respect et de transparence entre nos États ;
- Améliorer la coopération dans les domaines qui présentent davantage d'intérêt commun ;
- Faciliter l'interopérabilité dans les différents domaines de coopération.

Réaffirmant la volonté de nos États de continuer à travailler ensemble à l'amélioration de la coopération dans les domaines de contrôle maritime, de sécurité aérienne, de la contribution de la défense au contrôle maritime, à la formation et à l'éducation, de la contribution des forces armées à la protection civile ainsi qu'à la coopération en matière de recherche et de sauvetage, recherchant ainsi des solutions ensemble pour gérer les risques et défis communs auxquels nous sommes confrontés en poursuivant notre soutien mutuel pour faire face aux questions complexes liées à la sécurité.

Proposons l'Initiative 5+5 Défense comme modèle de coopération régionale."

Comité directeur de l'Initiative 5+5 Défense